

d'abord que ce qui est demandé au SU (en raison des préventions de la scission de 1952), n'est pas exorbitant, mais conforme à ce qui se trouve dans les statuts qui régissent actuellement l'Internationale : (cf. article 15).

Dès que le CEI se sera prononcé, nous ferons connaître son avis ; mais nous pouvons dire qu'au SU, la question de l'unification a été jusqu'à présent vue avec beaucoup d'intérêt, car si elle s'effectuait dans des conditions heureuses, elle aurait des répercussions bénéfiques aussi à l'échelle internationale. Mais, pour le SU, il était du ressort de la Ligue d'étudier et de décider les modalités de l'unification.

Au CC, il a été souligné que le « protocole » ne comporte pas une déclaration explicite par LO qu'ils appliqueraient les statuts tels qu'ils sont, de l'Internationale. Les camarades de LO nous ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec les statuts tels qu'ils sont, mais qu'ils seraient disciplinés dans l'organisation internationale et nationale. Nous n'avons pas de raison de mettre en doute une telle déclaration de leur part, tout en nous attendant à une attitude marquée de réticence, du moins dans les débuts.

Le point qui a donné lieu à la plus large discussion au CC était de savoir si l'on pouvait reprendre avec LO une deuxième fois les pourparlers sur ce texte, en vue d'obtenir davantage ou, à défaut de ne pas signer et en même temps de ne pas rompre, en poursuivant seulement la recherche d'actions communes. La majorité du CC a pensé qu'il s'agissait d'un point de vue illusoire, pour les raisons suivantes : Les dirigeants de LO ont eu des difficultés dans leur organisation pour approuver ce texte ; ne pas signer provoquerait chez eux un repli, une méfiance grave et ne permettrait pas d'actions communes —lesquelles sont en réalité condi-

tionnées à la perspective d'une unification. Une rupture de notre part sur le texte amendé nous obligerait à donner des explications publiques ; or, en dehors de quelques personnes intéressées par l'exégèse de textes, la plupart de ceux qui suivent avec sympathie le mouvement trotskyste et qui souhaitent l'unification, verrait une rupture de notre part, pour des raisons obscures, formelles, sans caractère politique clair.

Si les pourparlers étaient rompus, la question de l'unification avec LO, déjà pleine de difficultés, serait close pour une période prolongée.

En signant le protocole d'accord, nous nous engagerions, par contre, dans une étape nouvelle qui serait marquée par deux points importants :

a) Le travail commun serait stimulé, et ce serait un élément très important pour améliorer, en particulier, les rapprochements entre militants, pour familiariser les membres de chaque organisation avec les méthodes de travail et de fonctionnement de l'autre.

b) Les discussions se porteraient sur des questions politiques plus spécifiques, et permettraient de délimiter plus nettement les accords et les divergences.

Aussi sommes-nous d'avis d'accepter le texte avec les amendements mentionnés et de nous engager dans la nouvelle phase avec conviction, puisque le protocole d'accord ainsi rédigé reprend nos conceptions politiques et permet d'enclencher la bataille politique indispensable qui mènera à l'unification sur nos bases programmatiques essentielles.

LE B.P.

rouge

la reorganisation du comite de redaction

Les progrès notables de l'organisation, ces derniers temps, ont contraint à une réorganisation du comité de rédaction. Celle-ci a été approuvée dans les grandes lignes par le Bureau Politique : en voici les principes essentiels :

I) Il fallait formaliser les responsabilités,

et en finir avec la pratique ancienne, qui avait instauré une espèce de collectivisme inefficace, (chacun étant responsable en droit de tout —et, en fait, de rien). Ce principe a abouti à établir une distinction entre la direction politique du journal (directeur de publication, rédacteur en chef, secrétaire de rédaction), et l'ensemble des rédacteurs du journal.

Cette distinction a permis de donner un sens à la notion de contrôle politique sur le journal : après deux ans de pratique, il semble, en effet, évident qu'il est impossible de stabiliser, de manière durable, autour du journal, la quinzaine de rédacteurs nécessaires ; par contre, il est parfaitement possible d'élire un noyau fixe, responsable politiquement du journal devant l'organisation et ses instances de direction, chargé à ces camarades de s'entourer de rédacteurs selon les besoins et les possibilités.

Une direction du journal a donc été élue au sein de l'ancien comité de rédaction du journal.

- Un directeur : Volodja
- Un rédacteur en chef : Buzard
- Et un secrétaire de rédaction : Thomas

Le directeur assume formellement le contrôle du CC sur Rouge ; le rédacteur en chef assume la responsabilité de la réalisation littéraire (qui est aussi politique, bien entendu !) ; quant au secrétaire de rédaction, il doit veiller à l'application concrète de toutes les décisions prises au comité de rédaction, tant du point de vue des articles, de leur priorité, que de leur place dans le journal, c'est-à-dire la maquette. Il fait, par ailleurs la liaison avec l'équipe de permanents chargés de la réalisation pratique du journal.

II) La rédaction

est assurée selon le principe des rubriques. A Chaque secteur que doit « couvrir » le journal est attribué un responsable, chargé de suivre l'actualité dans ce domaine, en liaison avec les commissions ad hoc de l'organisation.

Le travail des responsables de rubriques ne se limite pas à faire des articles, il consiste aussi à établir des dossiers, à accumuler le maximum d'informations et d'éléments de jugement politique sur le secteur considéré.

Le responsable de rubrique doit planifier les séries d'articles qu'il